

La lettre du Maire

DÉCEMBRE 2009 - N°3



TRAITEMENT DES DECHETS : LE SIVADES CHOISIT LA ROQUETTE

Chères Roquettannes,
Chers Roquettans,

Lors du conseil syndical du SIVADES du 27 novembre 2009, une motion, non inscrite à l'ordre du jour a été votée. Cette motion vise à entériner le site de La Roquette pour l'implantation d'un CVO - CVE. J'avais pourtant indiqué avant ce vote aux élus, que la commune de La Roquette n'accepterait pas l'implantation d'une usine dans la Plaine.

Suite à ce vote, j'ai écrit le 1^{er} décembre aux Maires du SIVADES pour leur rappeler les raisons pour les quelles ce choix me paraissait particulièrement inadapté :

- remise en cause de **la vocation agricole** de la plaine, proximité des cultures maraîchères. A l'heure du Bio, c'est un choix curieux.

- remise en cause de **la vocation "plantes à parfum"** de cette partie du pays de Grasse, dont Pôle Azur Provence a fait une priorité.

- risque de voir **Chanel délocaliser** sa production avec les conséquences économiques et patrimoniales que cela comporte.

- **impact environnemental** : ces terrains, très proches de la Siagne, sont éligibles "Natura 2000", ils bordent une zone protégée, classée ZNIEFF, qui abrite le lac des Iscles lui aussi classé, ils font partie des actions de préservation du Contrat de Baie. Enfin ils sont plats, quel impact aurait un bâtiment de 35 mètres de haut ?

- **impact écologique** : La nappe phréatique est à moins de deux mètres, les terrains sont classés inondables au PPR inondation, ils

sont dans le périmètre de risque de rupture du barrage de St Cassien et un gazoduc les traverse. Coté risques naturels on fait le plein !

- La Roquette est une des rares communes à avoir préservé 15 % de son territoire à vocation agricole. Faut-il la punir en installant des usines au milieu ? 30 % du territoire de La Roquette est touchée par le PPR inondation, 50 % par le PPR incendie, faut-il encore rajouter le risque industriel ?

- **impact sanitaire** : Le SICASIL, dont la Lyonnaise des eaux est le concessionnaire, a des puits de captage d'eau dans la nappe phréatique à moins de 400 mètres desdits terrains.

- **proximité des zones habitées** : les terrains retenus sont à moins de 500 mètres de St Jean, des nouveaux immeubles de Pégomas et du collège qui va être construit par le Conseil général. Or il existe un périmètre d'exclusion pour ce type d'installation.

- **contradiction avec le Grenelle de l'environnement** : au regard du principe pollueur - payeur, or les principaux producteurs sont Cannes et Grasse et au regard du principe de gouvernance qui doit déboucher vers une codécision entre élus, habitants... C'est particulièrement raté dans ce dossier.

**POUR TOUTES CES RAISONS
NOUS SOMMES CATEGORI-
QUEMENT OPPOSES A CE
TYPE D'INSTALLATION DANS
LA PLAINE DE LA SIAGNE.**

Depuis la réunion du SIVADES le 27 novembre, nous avons mis en place une "**cellule de crise**" qui rassemble des élus, les associations de défense de La Roquette, les représentants des délégués de quartier et du groupe expert. Ensemble, nous essayons d'analyser la situation et d'organiser des actions pour défendre au mieux les intérêts de notre commune.

Voici les actions que nous vous proposons :

PERMANENCES DES ELUS :

Dans le but de mieux vous informer, nous vous annonçons qu'à partir du 9 décembre, nous ouvrons deux permanences :

- le mercredi matin de 10 h 30 à 12 heures au Village, Maison des Associations, stationnement au parking de l'école (jour de marché) ;
- le samedi matin de 10 h 30 à 12 heures à Saint-Jean, hall de la médiathèque, stationnement parking de l'école (jour de marché).

REGISTRE DE CONCERTATION :

Dans ces permanences, vous pourrez consulter un dossier d'information, qui vous donnera en particulier des explications sur les terrains choisis, sur ce qu'est un CVO - CVE. Vous pourrez aussi porter vos observations sur un registre ouvert à cet effet. Ce registre sera également **disponible en mairie** en dehors des permanences.

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

Nous vous annonçons aussi qu'un Conseil municipal se tiendra le 17 décembre à 19 heures à l'espace St Jean pour voter une motion matérialisant notre opposition à ce projet. Après le vote vous pourrez poser vos questions. Nous vous attendons nombreux pour manifester votre solidarité par rapport à cette position.

Depuis le début de cette crise, nous avons essayé d'adopter une attitude **d'élus respon-**

sables et soucieux des intérêts de notre commune. Responsables car si pendant 15 ans la solution n'a pas été trouvée par le SIVADES, le problème est réel. Nous transportons nos déchets dans les Bouches du Rhône, ce qui est aberrant, tant sur le plan écologique que financier (coût : près de 3 millions € pour le contribuable !). Il faut donc trouver une solution et **l'attitude citoyenne** consiste à rechercher la meilleure solution, pas seulement à renvoyer le problème chez les autres.

Pour protéger les intérêts de la commune, nous avons **étudié** les propositions du SIVADES, demandé des **garanties** et des **contreparties**, fait de nombreuses **propositions**. Si nous n'avions pas fait cela et opposé dès le départ un refus de principe, la commune aurait été frappée d'un PIG, et aujourd'hui, nous n'aurions plus aucun poids pour négocier. C'était donc la voie de la sagesse de pratiquer ainsi dans l'intérêt de La Roquette.

N'ayant pas obtenu les garanties demandées, ayant analysé les particularités du terrain proposé par le SIVADES, aujourd'hui, nous nous opposons catégoriquement à l'implantation d'une usine de traitement des déchets à cet endroit. Il existe d'autres terrains comportant beaucoup moins de contraintes. Nous demandons fermement au SIVADES réétudie son choix.

**JE COMPTE SUR VOUS POUR SOUTENIR
NOTRE ACTION ET VOUS MOBILISER
POUR DEFENDRE LES INTERETS DE
NOTRE COMMUNE**

André Roatta
Maire

